
Erratum

A.M., 2008

Arrêté numéro AM 2008-030 du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en date du 31 mai 2008

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 18 juin 2008,
140^e année, numéro 25, page 3443.

La page 3450 de cet arrêté n'aurait pas dû être publiée.

50177

Gouvernement du Québec

Décret 532-2008, 28 mai 2008

Loi sur les contrats des organismes publics
(2006, c. 29)

Contrats de travaux de construction des organismes publics

Subventions à des fins de construction — Abrogation

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 11 juin 2008,
140^e année, numéro 24, page 2988.

À la page 2998, **ANNEXE 2**, le titre de l'annexe
aurait dû se lire « CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION »
au lieu de « CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION »

50176